

Guide des aides économiques

Assurance Crédit Export



COFACE

Objectifs

Favoriser et soutenir les exportations françaises en assurant des risques, non assurables par le marché privé, au bénéfice des entreprises qui prospectent les marchés à l'exportation et commercialisent des produits et services dont l'origine est majoritairement française.

Opérations éligibles

Risques assurés :

- Incidents pendant l'exécution du marché.
- Risques liés au remboursement de la créance.
- Risque de fabrication (ou risque d'interruption de marché). Le risque de fabrication se situe entre la signature du contrat commercial et la fin des obligations contractuelles.
- Risque de crédit (ou risque de non-paiement). Le risque de crédit intervient après la fin des obligations contractuelles et jusqu'au dernier paiement du débiteur étranger.

L'assuré peut choisir de faire garantir le risque «politique» seul, le risque «commercial» seul ou les deux risques associés.

Selon l'option retenue, les garanties de Coface couvrent donc les risques d'interruption de marché et/ou de non-paiement des créances détenues sur des acheteurs privés ou publics résultant de faits générateurs de nature politique ou de nature commerciale.

Bénéficiaires

- Entreprises qui exportent des biens d'équipement, réalisent des ensembles industriels, des marchés de travaux publics.
- Entreprises qui fournissent des prestations de services d'une durée d'exécution supérieure à une année, que le contrat correspondant soit payable au comptant ou à crédit.

- Banques qui accordent des crédits acheteurs supérieurs à 2 ans pour financer ces exportations.

Montant

Le coût de l'assurance est variable en fonction de la destination d'implantation et de la nature de l'entreprise. Son taux de couverture varie de 85 à 95 % selon le type de sinistre.

Dans le cadre du dispositif «Petits contrats / PME», un service adapté aux besoins des PME a été mis en place pour les opérations civiles d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1,5 M€ :

- Droits d'ouverture de dossier réduits et exigibles uniquement en cas d'acceptation du dossier.
- Instruction allégée et simplifiée (réponse dans un délai de 15 jours).
- Délais techniques d'indemnisation ramenés de 30 à 15 jours, etc.

Contacts

COFACE Pays de la Loire

3, rue Mickael Faraday
Parc d'activités Moulin Neuf
44800 SAINT HERBLAIN
Tél. : 02.40.73.18.18 - Fax : 02.51.84.04.04
www.coface.fr

